

Conditions Générales de Vente de Deonet Production B.V.

La société **Deonet Production B.V.** est établie à Hapert (NL), Pays-Bas, et est enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Eindhoven sous le numéro 17278288.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Le terme "**Client**" utilisé ci-après, désigne l'acheteur de biens et de services auprès de la société Deonet Production B.V. Le terme "**par écrit**" désigne toute information communiquée via le site internet, par courrier électronique ou par courrier postal. Le terme "**produit**" ou "**produits**" fait référence aussi bien aux exemplaires personnalisés qu'aux exemplaires non personnalisés du produit.

ARTICLE 2 : APPLICATION ET EXCLUSION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, APPLICATION DES CONDITIONS CLIENTS

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de Deonet Production B.V. et à tous les accords conclus entre le client et Deonet Production B.V. Les conditions générales du client ne sont pas applicables.

Remarque : Deonet Production B.V. fournissant un « produit personnalisé », le droit de rétractation ne s'applique pas aux ventes aux entreprises et aux consommateurs.

ARTICLE 3 : OFFRE, FORMATION D'UN CONTRAT

L'accord entre le client et Deonet Production B.V. n'est pas tacitement établi lorsque le client passe une commande, mais uniquement lorsque Deonet Production B.V. confirme par écrit la commande du client par une "Confirmation de commande" correspondante. Les produits et services proposés par Deonet Production B.V. ne sont donc pas contraignants dans la mesure où le simple passage de commande du client ne conclut pas un contrat ferme et définitif entre les deux parties.

ARTICLE 4 : ANNULATION

Si le client souhaite résilier le contrat avec Deonet Production B.V., il doit envoyer un avis de résiliation écrit à Deonet Production B.V. La résiliation n'entrera en vigueur qu'après confirmation écrite de Deonet Production B.V. Après la résiliation, Deonet Production B.V. facturera toujours au client un montant égal à 30% des coûts réels engagés jusqu'à ce moment-là, avec un minimum de 25 euros. Si le client approuve la commande en sélectionnant "Valider le(s) BAT(s)", le contrat devient irrévocable. Toute annulation après ce point entraînera la facturation au client de 100% de la valeur de la commande.

ARTICLE 5 : CARACTÉRISTIQUES ET EMPLACEMENT DE LA PERSONNALISATION, ET RESPONSABILITÉS ASSOCIÉES

5.1 Sur demande écrite, le client reçoit un Bon à Tirer numérique en vue de valider une commande. Le client peut l'utiliser pour évaluer la disposition et la qualité du marquage proposé.

5.2 Lorsque la commande d'un client est confirmée par Deonet Production B.V., nous attendons du client qu'il envoie les éléments de marquage souhaités pour la personnalisation des produits. Cet envoi s'effectue conformément à la procédure et aux caractéristiques techniques indiquées sur le site internet www.deonet.com. Si l'envoi des fichiers de personnalisation n'est pas conforme aux caractéristiques attendues, Deonet Production B.V. ne pourra pas accepter ces éléments. Les erreurs, oublis, écarts ou tout autre non-conformité survenant lors de la transmission des éléments de personnalisation relèvent de l'entière responsabilité du client. Deonet Production B.V. ne saurait en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation d'éléments non conformes fournis par le client.

5.3 Le client tient compte du fait que les couleurs fournies pour la personnalisation, que ce soit les couleurs visibles à l'écran ou que ce soit sur tout autre support d'impression, peuvent s'éloigner, dans une certaine mesure, des couleurs finales en sortie de production. De tels écarts ne peuvent pas donner lieu à une réclamation pour non-conformité. Une ou plusieurs référence(s) PMS (Pantone Matching System) peuvent être contrôlées objectivement si elles ont été indiquées sur le Bon à Tirer validé par le client. Le client accepte, dès lors qu'il valide une commande, qu'un écart maximum de taille de 5% est toléré, et n'entraîne, de fait, aucune possibilité de réclamation. Les écarts de conformité sont déterminés par comparaison avec les Bons à Tirer fournis par Deonet Production B.V. lorsque nous soumettons un BAT selon nos procédures de contrôle, ou par comparaison avec l'aperçu avant impression dans le cas d'un contrôle autonome par le client. Dans le cas d'une référence colorimétrique standard, une déviation mineure est autorisée. Des écarts mineurs de qualité et de matériaux sont autorisés.

ARTICLE 6 : PRIX, PAIEMENT

6.1 Le prix et le mode de règlement sont indiqués dans la confirmation de commande émise par Deonet Production B.V. à l'attention du client, qui les accepte sans réserve lors de sa validation de commande. Les prix indiqués sont entendus en euros hors TVA, sauf indication contrainte.

6.2 S'il a été convenu d'un paiement anticipé, la commande ne sera produite qu'après règlement complet du montant entendu. Néanmoins, les frais engagés par Deonet Production B.V. avant paiement de la commande restent dûs en cas d'annulation. Si un acompte de paiement a été convenu, le client paiera le montant de la facture à son terme contractuel. Dans certains cas, Deonet Production B.V. demandera au client un règlement anticipé, ou à réception de facture, selon une décision unilatérale argumentée. 6.3 Les frais de paiement, quels qu'ils soient, sont à la charge du client. Le client n'a pas le droit de compenser une obligation de paiement avec une créance contre Deonet Production B.V.. 6.4 En cas de dépassement du délai de règlement, le client est considéré comme en défaut de paiement. Deonet Production B.V. a alors droit à l'indemnisation des intérêts commerciaux légaux (article 6:119a du code civil néerlandais) à compter du jour de l'échéance de règlement. Deonet Production B.V. a également droit au remboursement des frais de recouvrement, ces frais sont fixés à 15% du montant de la facture, ou au montant des frais réels sur justificatif s'ils sont plus élevés.

ARTICLE 7 : LIVRAISON, RISQUES LIÉS AU TRANSPORT

7.1 La livraison au destinataire s'effectue pendant les heures de travail habituellement constatées dans la zone géographique de livraison, par un moyen de transport approprié pour le compte de Deonet Production B.V.. Les produits sont emballés selon les procédures mises en place par Deonet Production B.V., sauf en cas d'accord écrit avec le client.

7.2 Les frais de transport sont à la charge de Deonet Production B.V., sauf indication contraire dans la confirmation de commande validée par le client. Toutefois, le risque de perte ou d'endommagement des produits lors du transport incombe entièrement au client à partir de la remise des marchandises au transporteur. Pour obtenir un dédommagement en cas de perte ou de non-conformité du service de livraison, le client devra poursuivre le transporteur en justice par ses propres moyens. Des accords divergents pourront tenir Deonet Production B.V. responsable du transport si et seulement si cela a été conclu par écrit avec le client.

7.3 Les délais de livraison sont indiqués à titre informatif et sont basés sur les délais habituels observés correspondant aux services de transport utilisés. Ces délais ne peuvent en aucun cas être garantis par Deonet Production B.V. et ne peuvent donner lieu à une réclamation. Un délai impératif garanti peut néanmoins s'appliquer dans le cas où il a été acté contractuellement avec le client. En cas de dépassement d'un délai de livraison standard de plus de 30 jours, le client peut annuler sa commande. Nonobstant l'article 4 de ces conditions générales de vente, l'annulation n'entraînera, dans ce cas précis, aucun frais pour le client.

7.4 Si la livraison ne peut pas avoir lieu pour des raisons indépendantes de la volonté du client, elle sera reprogrammée sans frais. Le délai de livraison sera, de fait, prolongé du délai de relivraison. S'il est impossible de mettre la marchandise en livraison, Deonet Production B.V. gardera les produits, aux frais du client, jusqu'à nouvel ordre et pendant trente jours maximum, sauf accord contraire entre les parties et moyennant des frais de stockage conclus par écrit. Sans nouvelle du client après un délai de trente jours, Deonet Production B.V. dispose des marchandises aux frais du client et le prix des produits devient dû selon la confirmation de commande validée par le client.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS, RÉCLAMATIONS

8.1 Deonet Production B.V. s'engage à livrer les produits selon les caractéristiques et la qualité indiquées dans la confirmation de commande soumise au client, en tenant compte des présentes conditions générale de vente. Deonet Production B.V. garantit uniquement que le produit est adapté à l'usage général pour lequel il est destiné. Deonet Production B.V. ne garantit pas que le produit soit adapté à un usage particulier que le client envisage divergent de l'usage général pour lequel il est destiné, peu importe que le client ait communiqué cet objectif particulier à Deonet Production B.V. lors du passage de sa commande.

8.2 Des écarts de quantité sur les produits en vrac sont autorisés si l'écart reste dans une marge de 5% de la quantité spécifiée dans la commande. Dans cette marge, tout excédent ne sera pas facturé et tout déficit ne sera pas déduit.

8.3 Le client devra vérifier la conformité des produits dans les huit jours suivant la livraison. Cela concerne la quantité, la qualité, la position de la personnalisation, la colorimétrie et les autres aspects observables extérieurement. Les réclamations du client sur les points précités doivent être communiquées par écrit à Deonet Production B.V. dans le délai imparti. Les réclamations concernant des aspects autres que ceux mentionnés précédemment doivent être communiqués par écrit à Deonet Production B.V. dans les trois mois suivant la livraison. Pour chaque réclamation, une description précise doit être fournie, à laquelle le client doit inclure la facture reçue. Deonet Production B.V. s'engage, à réception d'une réclamation conforme, à contacter immédiatement le client et à tout mettre en œuvre pour apporter une solution dans les meilleurs délais.

8.4 Si le délai de contestation est dépassé, Deonet Production B.V. est en droit de rejeter toute forme de réclamation, sans que Deonet Production B.V. ne soit tenu responsable d'une quelconque non-conformité.

8.5 Si Deonet Production B.V. reconnaît la validité de la réclamation du client, le client, à la première demande de Deonet Production B.V., retournera le produit concerné à Deonet Production B.V. Si le client retourne le produit sans demande préalable, les frais de transport seront à la charge du client, que Deonet Production B.V. juge la réclamation valide ou non.

8.6 Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de défaut d'usage ou de stockage des produits par le client.

8.7 Si le client formule une réclamation valable concernant le produit, Deonet Production B.V. est tenue, mais également habilitée, après avoir réparé le défaut, à relivrer le produit ou à fournir en supplément la pièce manquante. Cette (nouvelle) livraison sera effectuée immédiatement. Pour les commandes d'une valeur inférieure à 100 euros, un avoir sera accordé. Le client ne pourra en aucun cas résilier ou annuler le contrat de vente. Si la (nouvelle) livraison entraîne des coûts élevés pour Deonet Production B.V., Deonet Production B.V. peut choisir de résilier la commande et de rembourser le prix d'achat.

ARTICLE 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE Deonet Production B.V.

9.1 La responsabilité, tant contractuelle que légale, de Deonet Production B.V. dans le cadre de la livraison des produits au client est limitée, comme indiqué ci-après.

9.2 En cas de non-conformité à la livraison, les dispositions du point 8.7 s'appliquent. Le client n'a pas le droit de résilier ou dissoudre le contrat le liant à Deonet Production B.V.. Dans ce cas, le client n'a aucune (autre) réclamation contre Deonet Production B.V..

9.3 Deonet Production B.V. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects subis par le client ou par des tiers. Les dommages directs ou indirects comprennent, entre autres, l'atteinte à la réputation, la perte de clientèle, la perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice. La responsabilité de Deonet Production B.V. est toujours limitée au

montant de la facture (TVA comprise s'il y a lieu) de la mission dans laquelle la mise en cause de responsabilité du client ou du tiers est fondée. Si la responsabilité concerne une livraison partielle, la responsabilité maximale est déterminée par la valeur de cette partie de la commande.

9.4 La limitation de responsabilité s'arrête en cas d'intention ou de négligence grave proche de l'intention de la part de la direction de Deonet Production B.V., mais pas en cas d'intention ou de négligence grave proche de l'intention de la part du personnel, des assistants ou des fournisseurs de Deonet Production B.V..

9.5 Deonet Production B.V. n'est pas responsable des aspects de la livraison dont le client est responsable ou supporte le risque. Cela inclut la disposition approuvée par le client telle que décrite en 5.3. Deonet Production B.V. n'est pas non plus responsable des aspects qui relèvent des écarts autorisés tels que décrits dans les présentes conditions générales de vente.

9.6 Le client doit indemniser et dégager Deonet Production B.V. de toute responsabilité si Deonet Production B.V. est tenu responsable par un tiers en relation avec un produit livré et que le défaut respectif, dans la relation entre le client et Deonet Production B.V., n'est pas la responsabilité ou le risque de Deonet Production B.V. Cela peut également impliquer le dépassement d'un plafond de responsabilité.

9.7 Le client donne à Deonet Production B.V. le droit d'utiliser le logo et le nom commercial du client à des fins promotionnelles et marketing. Deonet Production B.V. ne saura jamais être tenu pour responsable des dommages directs, indirects ou consécutifs subis par le client ou des tiers du fait de ce droit.

ARTICLE 10 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Deonet Production B.V. reste propriétaire des produits livrés jusqu'à ce que le client ait rempli toutes ses obligations contractuelles envers Deonet Production B.V. concernant la marchandise livrée ou toute autre transaction que les parties ont effectuée entre elles. Le client peut utiliser le produit, propriété de Deonet Production B.V., dans le cadre d'un usage normal lié à son activité, mais n'est pas autorisé à disposer de ces produits ni à constituer un droit de sûreté sur ceux-ci au profit de tiers.

ARTICLE 11 : VIOLATION DES DROITS DE TIERS

Le client est redevable à Deonet Production B.V. de s'assurer que sa commande ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Le client devra rembourser à Deonet Production B.V. tous les dommages et pertes que Deonet Production B.V. pourrait subir en cas d'atteinte aux droits de tiers. Le client indemniserà Deonet Production B.V. concernant toute réclamation de tiers à ce sujet. Deonet Production B.V. se réserve le droit de conserver des copies de fichiers client pour la bonne exécution du contrat de vente avec celui-ci.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

Aucune des parties n'est responsable de manquement en cas de force majeure : guerre, troubles et hostilités de toute nature, blocus, boycott, catastrophes naturelles, épidémies, raréfaction des matières premières, interruption des lignes de transport, perturbations dans l'entreprise, blocage des frontières, obstacles causés par mesures, lois ou décisions des autorités gouvernementales internationales, nationales et régionales. Dans la mesure où cela peut être applicable, il existe également un cas de force majeure de la part de Deonet Production B.V. si les circonstances mentionnées ci-dessus surviennent chez des succursales ou fournisseurs de Deonet Production B.V..

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le droit néerlandais s'applique au contrat. Les litiges seront soumis pour décision au tribunal de Den Bosch (Bois-le-Duc, 5200-5249, Pays-Bas), qui est le seul compétent.